

8 février
10h30/12h00

LE FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND : POUR DES PROJETS À DIMENSION CITOYENNE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

◆ Présentation de la formation

Le Fonds citoyen franco-allemand est né du Traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019 entre la France et l'Allemagne pour renforcer leur coopération, 56 ans après le Traité de l'Élysée (1963). Cet accord met l'accent sur le renforcement des initiatives citoyennes et le renouvellement des jumelages dans la société civile.

C'est l'OFAJ, dont l'AFCCRE est partenaire depuis près de quarante ans, qui assure la mise en œuvre du Fonds.

Le Fonds citoyen franco-allemand soutient des projets franco-allemands qui, de manière innovante, stimulent, renouvellent ou approfondissent les échanges entre citoyen.ne.s de France et d'Allemagne. Les jumelages et les partenariats entre collectivités territoriales dans leurs initiatives avec les citoyen.ne.s constituent notamment un public ciblé par le Fonds.

Comment fonctionne-t-il ? Qui peut y avoir recours ? Quels projets peuvent être soutenus ? Quelles thématiques permet-il d'aborder ? Comment établir une demande de financement ?

◆ Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du Fonds citoyen franco-allemand
- Identifier les projets qui peuvent être soutenus
- Savoir comment établir une demande de subvention
- Prendre connaissance des actualités du Fonds Citoyen franco-allemand

◆ Intervenante

- Valérie Loirat, Cheffe de projet à l'AFCCRE, Référente régionale du Fonds citoyen franco-allemand

